VI ème séminaire annuel de l'AIST

Sur

« la réforme comptable de l'Etat et la gestion de sa trésorerie »

Atelier sur la mise en œuvre des réformes comptables

Hammamet, les 15-16 novembre 2012

Présentation du bilan d'ouverture L'expérience marocaine

Rachid Amghar

Chef de division à la TGR

Le cadre général de présentation de l'expérience marocaine en matière de réforme de la comptabilité de l'Etat



- I. La légitimité de la réforme
- II. L'économie de la réforme
- III. Le bilan d'ouverture
- IV. Enseignements et Enjeux

Les appuis de la légitimité de la réforme comptable de l'Etat



La réforme de la comptabilité de l'Etat recouvre trois dimensions essentielles:

- La dimension stratégique ;
- > La dimension politique;
- > La dimension légale.

II. L'économie de la réforme : Le cadre d'élaboration du bilan d'ouverture



> L'esprit

- > Les fondamentaux
- > Les contraintes

III. L'économie de la réforme : La démarche d'élaboration du bilan d'ouverture



- - les principales caractéristiques de la démarches adoptée
 - Une démarche graduelle et progressive ;
 - Une démarche par construction qui a privilégié l'enjeu financier et les périmètres significatifs;
 - Une démarche qui s'est appuyée sur un ciblage des catégories d'immobilisations les plus significatives en faisant jouer « l'avantage ministériel »;
 - Une démarche qui fondée sur un recensement progressif et une trajectoire d'enrichissement s'inscrivant dans la durée.

L'objectif de court terme est d'obtenir un bilan d'ouverture qui reflète globalement les enjeux.

IV. Revue des principaux postes du bilan d'ouverture



- Des méthodes de reconstitution variables selon l'importance du patrimoine à recenser et à valoriser :
 - □ La méthode exhaustive pour :
 - le parc immobilier;
 - Les infrastructures routières;
 - Les infrastructures hydrauliques;
 - Les participations de l'Etat ;
 - Les immobilisations financières.
 - La méthode partielle pour :
 - les incorporelles;
 - Les stocks.
 - Pas de reconstitution pour :
 - les biens non significatifs en valeur (matériel informatique par exemple).

IV. Revue des principaux postes du bilan



- > Les principaux postes du bilan d'ouverture ciblés :
 - Les actifs : l'actif immobilisé décrit les immobilisations corporelles, incorporelles et financières :
 - □ Pour les immobilisations corporelles, le recensement et la valorisation ont porté principalement sur:
 - le parc immobilier de l'Etat;
 - les infrastructures routières;
 - les infrastructures hydrauliques;
 - le matériel de transport.

IV. Revue des principaux postes du bilan



- □ Pour les immobilisations incorporelles : le recensement et la valorisation ont porté sur les logiciels acquis /produits en interne, les licences et les brevets (les Directions Centrale du Ministères de l'Economie et des Finances ont été prises comme pilotes);
- □ Pour les immobilisations financières : le recensement et la valorisation ont porté sur les participations de l'Etat, les dotations en capital, les droits d'adhésion aux organismes internationaux et les prêts et avances que l'Etat consent à certains organismes;
- □ Pour les stocks : le recensement et la valorisation ont porté sur les stocks de médicaments du ministère de la santé et les stocks de fourniture et autres du HCAP.

V. Revue des principaux postes du bilan



- Les passifs : ils ont porté sur:
 - □ la dette financière;
 - □ la dette non financière;
 - les provisions pour risques charges;
 - Pour les provisions pour risques et charges : le périmètre de recensement de ces provisions sera circonscrit au contentieux dont l'Etat est partie.
 - □ les engagements hors-bilan :
 - > Les engagements reçus;
 - > Les engagement donnés

Les données figurant dans le bilan d'ouverture arrêté au 31-12-2010 ne concernent que les engagements reçus.

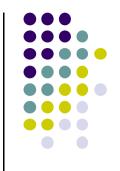
Les engagement données font l'objet d'un travail de recensement et de valorisation avec les administrations concernées.

Conclusion

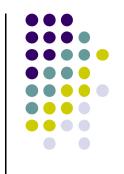


La réussite de la réforme de la comptabilité de l'Etat est tributaire de trois ordres de considérations:

- des considérations relevant de l'ordre des préalables;
- des considérations relevant de l'ordre du stratégique;
- des considérations relevant de l'ordre du managériel et de la gouvernance de la réforme.



La réforme comptable est une œuvre commune, collective, appelant la contribution de tous, et associant plusieurs acteurs (comptables publics, ordonnateurs, gestionnaires....) autour d'un défi commun; celui de réussir cette réforme dont nous sommes tous « propriétaires dans l'indivision ».



Merci pour votre attention